

MARCHÉ DE TRAVAUX RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SUBLAINES

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

N° de marché SP-2025-01

Pouvoir adjudicateur :

Le Maire de la commune de Sublaines. Mairie de Sublaines 2 rue du 8 mai 1945 37310 Sublaines

Tél: 02 47 57 85 11

Mail: mairie@sublaines.fr

Procédure de marché :

Marché passé conformément à l'article Article L2123-1 du Code la commande publique selon une Procédure Adaptée.

Date limite de remise des offres : Lundi 10 Mars 2025 à 12:00

SOMMAIRE

1. Objet du marche	2
2. Conditions de la consultation	2
2.1. Étendue de la consultation	2
2.2. Délai d'exécution	2
2.3. Décomposition du marché	2
2.4. Maître d'œuvre	3
2.5. Contrôle technique	4
2.6. Coordination pour la sécurité et la protection de la santé	4
2.7. Nature de l'attributaire	4
2.8. Variantes	4
2.9. Modification de détail au dossier de consultation	4
2.10. Délai de validité des offres	5
2.11. Visite du site	5
3. Contenu du dossier de consultation	5
4. Présentation des offres	6
4.1. Pièces relatives à la candidature	6
4.2. Pièces relatives à l'offre	8
5. Présentation des offres	8
6. Présentation des offres	10
6.1. Analyse des offres	10
6.2. Négociations	11
7. Modalité d'attribution du marché	12
8. Renseignements complémentaires	12
9. Renseignements complémentaires	12

1. Objet du marché

Une consultation est organisée par la commune de Sublaines en vue de réhabiliter la salle polyvalente située au 15 rue de Loches à Sublaines (37310).

Voir le détail des travaux envisagés dans les CCTP et les pièces graphiques joints aux documents de consultation. L'objectif de cette opération comprend également le ravalement des façades et le changement des menuiseries du logement attenant à la salle.

2. Conditions de la consultation

2.1. Étendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

2.2. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de neuf (9) mois, compris congés payés et période de préparation d'un mois.

Un phasage prévisionnel des travaux sera fourni à chaque candidat par l'OPC dans le DCE.

L'ordre de service adressé au titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux sera porté à la connaissance des entreprises chargées des autres lots.

2.3. Décomposition du marché

Les travaux sont répartis en 14 lots :

N° du lot	Désignation du lot
	Prescriptions communes à tous les lots
1	Terrassement - VRD - Espaces verts
2	Démolition - Gros-Œuvre - Désamiantage
3	Charpente bois
4	Couverture
5	Menuiseries extérieures - Serrurerie

6	Doublage - Plâtrerie - Plafonds
7	Menuiseries intérieures
8	Revêtements de sols - Faïences
9	Peinture
10	Ravalement
11	ITE
12	Plomberie - CVC
13	Electricité
14	Equipements de cuisine

2.4. Maître d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte et OPC: C+O LOIRE ARCHITECTES

95 rue Deslandes 37 000 Tours

Tél.: 02 46 65 61 59

Mail: contact@cplusoloire.fr

Bureau d'études Fluides/Thermique : VBE INGENIERIE

43 rue Denis Papin

41 000 Blois

Tél.: 06 28 83 15 65

Mail: geoffrey.vieugue@vbei.fr

Economiste : ELLEKO 4 allée Rolland Pilain

37 000 Tours

Tél.: 06 87 41 86 23

Mail: sabrina.cosnier@elleko.fr

2.5. Contrôle technique

Les travaux faisant l'objet du marché sont soumis au contrôle technique effectué par :

Bureau de contrôle : APAVE CENTRE VAL DE LOIRE

26 rue des frères lumière 37 176 Chambray-lès-Tours

La personne référente de ce dossier est M. Younes Djaoud, 06 19 80 83 94, younes.djaoud@apave.com

2.6. <u>Coordination pour la sécurité et la protection de la santé</u>

Conformément à la réglementation en vigueur, la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par :

Coordinateur: APAVE CENTRE VAL DE LOIRE

26 rue des frères lumière 37 176 Chambray-lès-Tours

La personne référente de ce dossier est Mme. Clara Fradet, 06 03 52 61 33, clara.fradet@apave.com

2.7. Nature de l'attributaire

Chaque marché passé par lot sera conclu soit : Avec une entreprise unique ; Avec un groupement conjoint ou solidaire.

2.8. Variantes

Les variantes sont autorisées. Toutefois l'entreprise a l'obligation de répondre à l'offre de base.

2.9. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres, sauf prolongation éventuelle de cette durée que le candidat pourrait consentir à la demande du maître d'ouvrage.

2.11. Visite du site

La visite est obligatoire pour les lots suivants, avant la remise de l'offre :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Gros Œuvre
- Lot 4 Couverture
- Lot 5 Menuiseries extérieures -Serrurerie
- Lot 10 Ravalement

Pour les autres lots, la visite est facultative.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez appeler la mairie au 02 47 57 85 11 ou au 06 74 00 30 78

À l'issue de la visite, une attestation sera délivrée aux candidats (pièce jointe au DCE). L'attestation de visite sera à joindre à l'offre.

Les visites auront lieu le jeudi et le vendredi.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi-Vendredi: 9h00 - 12h00 et 14h00-17h00

Jeudi: 9h00-12h00

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement sur le site de dématérialisation :

https://webmarche.solaere.recia.fr/?page=Entreprise.EntrepriseHome

Le dossier de consultation se compose comme suit :

- Acte d'engagement et ses annexes ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes :
- Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Les plans architecte et BE;

- Note méthodologique et technique ;
- Décomposition du prix global forfaitaire par lot ;
- Plan Général de Coordination ;
- RICT:
- Planning prévisionnel;
- Diagnostics et études ;
- L'attestation de visite du chantier.

4. Présentation des offres

Les offres doivent être entièrement rédigées en langue française et dans l'unité monétaire suivante : euros (€).

Les offres devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation.

4.1. Pièces relatives à la candidature

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1 ou équivalent) :
 - En cas de soumission d'un groupement d'entreprises, la lettre de candidature (DC1) vaut également habilitation du mandataire à signer, seul, les documents du marché, au sens des articles R2142-19 et suivants du Code de la Commande Publique. Elle devra donc comporter la liste de tous les co-traitants et être revêtue de leur signature.
- Déclaration du candidat ou du membre du groupement (ou imprimé DC 2 ou équivalent).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et aux articles L2141-7 à L2147-11 du code de la commande publique relatif aux marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (modèle à la rubrique F du DC1).
- Déclaration sur l'honneur attestant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143.3 et L.320 et R.143-2 du code du travail.
- Attestation qui engage les entreprises à attester sur l'honneur :

- qu'elles n'ont pas fait l'objet, dans les cinq dernières années, d'une condamnation pour violation aux dispositions légales liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- et qu'elles ont satisfait, au 31 décembre de l'année précédente, à leur engagement de considérer les objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que sur les mesures à prendre, telles que définies par l'article L. 2242-5 du Code du travail. À défaut, elles doivent attester qu'elles ont régularisé leur situation à l'égard de la loi à la date du dépôt de leur candidature.
- Les attestations fiscales et sociales visées à l'article R.324-4 du code du travail ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2).
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - Expériences : la liste des références de même nature que celles du présent marché et exécutées par le candidat au cours des 3 dernières années.
 - Capacités professionnelles : certificats de qualification professionnelle.
 - Capacités techniques : présentation des moyens techniques et humains de la société candidate.
 - Capacités financières : le chiffre d'affaires des trois dernières années.
- La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant de la compétence à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidate.
- Une copie de l'extrait K Bis du registre du commerce ayant moins de 6 mois d'ancienneté ou équivalent pour les candidats établis hors de France.
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire ou sous le coup d'une autre procédure, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Attestations d'assurances civile et décennale.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

N.B. : L'ensemble des pièces relatives à la candidature sera à fournir par chaque co-traitant dans le cas d'un groupement.

4.2. Pièces relatives à l'offre

- Une note méthodologique et technique suivant le cadre du mémoire technique type joint au DCE.
- DPGF jointe au dossier de consultation dûment complétée.
 - En cas de co-traitance :
 - soit il convient d'indiquer la répartition de la rémunération et des prestations entre chaque membre du groupement en fournissant un devis pour chaque entité.
 - soit le devis détaillé proposé par le mandataire devra faire apparaître la décomposition et la répartition des tâches et de la rémunération entre les différents membres du groupement.
- Un devis détaillé de la prestation.
- L'acte d'engagement et ses annexes à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat, accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants.
- Le C.C.A.P., daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat ;
- Le C.C.T.P., daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat ;
- L'attestation de visite pour les lots dont la visite est obligatoire
- Planning d'intervention détaillé et optimisé (délai de fabrication + délai pose) établi selon moyens mis en œuvre.

5. Présentation des offres

La date limite de remise des offres est fixée : Lundi 10 mars 2025 à 12h00. TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les plis devront être transmis par voie électronique sur le profil acheteur : https://webmarche.solaere.recia.fr/?page=Entreprise.EntrepriseHome

Les documents remis doivent être au format PDF.

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé lors de la transmission des candidatures et des offres par voie électronique. Cette copie de sauvegarde sera effectuée sur support physique électronique.

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cet appel d'offres peuvent faire l'objet d'une transmission par voie électronique.

Le dépôt des candidatures et des offres transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. Seule l'heure de fin de réception de la réponse électronique compte. Il faut alors prendre en considération le temps de l'envoi de la réponse électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » et transmise au choix du candidat par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir sa confidentialité. Dépôt par voie postale ou directement en mairie, lors des horaires d'ouverture (le mardi et le vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00-17h00 et le jeudi : 9h00-12h00) contre récépissé

Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, sont réputées n'avoir jamais été reçues et le candidat concerné en est informé dans les conditions de l'article R2281-1 du CCP.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde ouverte dans laquelle un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur est réputée n'avoir jamais été reçue.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : zip, word, excel, jpg. pdf

6. Présentation des offres

6.1. Analyse des offres

Les offres seront examinées au regard des critères pondérés suivants :

Critères prix 60 % Critères technique 40 %

CRITÈRES PRIX Sur 60 points

La notation du prix de l'offre "Y" est établie de la manière suivante en calculant : (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre Y) * 60 points.

CRITÈRES TECHNIQUES Sur 40 points

Critère « Valeur technique... » : 40 points appréciés au regard du contenu du mémoire justificatif et décomposé comme suit :

		BARÈME DE NOTATION				
		Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Incomplet	Absent Hors sujet
Valeur technique	40%					
Présentation de la méthodologie d'exécution et d'organisation retenue pour l'exécution des travaux.	20	20	15	10	5	0

Engagement sur les délais et propositions d'optimisation.	10	10	7.5	5	2.5	0
Qualité des matériaux et traitements des déchets envisagés.	10	10	7.5	5	2.5	0

Il est rappelé que toute offre suspectée d'être anormalement basse fera l'objet d'une demande de justifications conformément aux articles R2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

Dans le cadre des analyses des offres, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander des précisions sur les offres remises.

La commune peut à tout moment déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général, selon les articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique.

La note de l'offre financière se calculera avec deux décimales. Les notes ainsi obtenues comporteront donc deux chiffres après la virgule.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les simulations financières seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié de la simulation financière qui sera pris en considération.

6.2. <u>Négociations</u>

À l'issue de l'analyse des offres, la commune se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les mieux placés en fonction des critères établis dans le règlement de consultation.

Cette négociation pourra se faire, soit en face-à-face, soit par échange de mail.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

Le pouvoir adjudicateur procédera au classement définitif des offres après étude des offres et négociations.

7. Modalité d'attribution du marché

Le candidat retenu devra produire, s'il ne les a pas déjà joints lors de sa candidature, les certificats mentionnés aux articles R2144-1 à 6 du CCP dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la date de réception du courrier lui précisant que son offre est retenue :

- Les pièces prévues aux articles R.324-4 ou R324-7 du Code du Travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Les attestations d'assurance (RC, RD).
- Passé ce délai, sans réponse de sa part, son offre sera rejetée. L'élimination du candidat sera prononcée conformément aux dispositions de l'article 2144-7 du CCP. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat placé suivant dans le classement des offres.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme : https://webmarche.solaere.recia.fr/?page=Entreprise.EntrepriseHome

9. Renseignements complémentaires

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS Cedex 1

Tél.: 02 38 77 59 00 - Fax: 02 38 53 85 16

e-mail: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Instance chargée des procédures de médiation

Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges Préfecture de la région Pays de Loire 7 quai Ceynerai – 44035 NANTES CEDEX 1

Voies et délais de recours dont dispose le candidat :

- Recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur sous deux mois à compter de la publication,
- ou de la notification de la décision attaquée,
- Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat (au terme d'un délai de 11 jours à compter de la notification des lettres de rejet des offres aux candidats non retenus).
- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif sous deux mois à compter de la publication ou notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R421-1 du CJA). Ce recours peut être précédé d'un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur.
- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique conformément à l'arrêt du Conseil d'État n°358994 du 04/11/2014, Département du Tarn et Garonne. Est compétent pour exercer ce recours tout tiers du contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses.